

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Abéba, Ethiopie, B.P.: 3243 Tél.: (251-11) 5513 822 Télécopie: (251-11) 5519 321
Courriel: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET SÉCURITÉ
487^{ème} RÉUNION
20 FEVRIER 2015
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/COMM.(CDLXXXVII)

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUÉ

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 487^{ème} réunion tenue le 20 février 2015, a adopté la décision qui suit sur la situation en Somalie:

Le Conseil,

1. **Prend note** de la communication faite par le Représentant spécial de la Présidente de la Commission de l'UA pour la Somalie et chef de la Mission de l'UA en Somalie (AMISOM) sur la situation actuelle en Somalie. Le Conseil **prend également note** des déclarations faites par les représentants de l'Éthiopie, pays assurant la présidence de l'Autorité intergouvernementale pour le Développement (IGAD), des Nations unies, de l'Union européenne (UE) et de la Ligue des États arabes (LEA), ainsi que par ceux du Tchad, de la France, du Nigeria, du Royaume-Uni et des États-Unis d'Amérique, en leur qualité de membres du Conseil de sécurité des Nations unies, et de l'Italie, en tant que co-Président du Forum des Partenaires de l'IGAD ;
2. **Rappelle** ses communiqués et communiqués de presse antérieurs sur la situation en Somalie et, à cet égard, **se félicite** des mesures prises, avec le soutien de partenaires, y compris les Nations unies, l'UE et les partenaires bilatéraux, en vue de la mise en œuvre du mandat de l'AMISOM ;
3. **Se félicite** des progrès politiques en cours en Somalie, y compris le processus en cours de formation d'États fédérés et l'adoption de la loi électorale par le Parlement, ainsi que l'approbation par le Parlement du Gouvernement formé par le Premier ministre Omar Sharmarker. Le Conseil **salue** l'investiture du nouveau Gouvernement, qui comprend des femmes Ministres, comme une nouvelle étape dans la réalisation de la Vision 2016. Le Conseil **note également** la réémergence des partis politiques, qui sont un outil nécessaire pour le renforcement de la vie politique de la Somalie ;
4. **Appelle** les dirigeants et le peuple somaliens à persévérer dans leurs efforts actuels, et ce en s'assurant que le processus de formation des États fédérés est mené à bien sur une base élargie et d'une manière participative et inclusive, qui engendrera la réconciliation nationale, et que la loi électorale nouvellement adoptée est mise en œuvre en vue de la tenue d'élections crédibles en 2016, y compris à travers l'adoption d'une Constitution acceptable au niveau national et prenant en compte les aspirations des Somaliens ;
5. **Se réjouit** des acquis sécuritaires qui continuent d'être enregistrés en Somalie. À cet égard, le Conseil **se félicite** de la conduite réussie, à la fin 2014, par l'Armée nationale somalienne (SNA) et l'AMISOM, de deux opérations militaires conjointes dénommées EAGLE et Océan Indien qui ont permis de reprendre à Al-Shabaab de nouvelles localités stratégiques. Le Conseil **souligne** la nécessité pour le Gouvernement fédéral de la Somalie (GFS), avec le soutien de la communauté internationale, de promouvoir et d'appuyer la stabilisation des régions ainsi reprises, afin que les populations concernées puissent bénéficier de services sociaux de base, en particulier dans les domaines de l'éducation, des soins de santé, de l'alimentation en eau et de la sécurité ;

6. **Exhorte** les dirigeants politiques somaliens à intensifier leurs efforts en vue d'intégrer les différentes milices existantes au sein d'un commandement national unifié de la SNA, pour permettre à la Somalie de consolider et de préserver les acquis enregistrés sur le terrain, ainsi que de favoriser la reconstruction et la consolidation de la paix, comme éléments de la stratégie de désengagement de l'AMISOM ;
7. **Rend hommage** aux personnels militaires, de police et civils de l'AMISOM pour leur courage et dévouement et, une fois encore, **félicite** le GFS, les pays contributeurs de troupes (Burundi, Djibouti, Éthiopie, Kenya, Sierra Léone et Ouganda) et de personnels de polices (Nigeria et Ouganda et les pays contributeurs d'officiers de police) à l'AMISOM, pour leur engagement continu en faveur de la promotion durable de la paix, de la sécurité, de la stabilité et de la réconciliation en Somalie ;
8. **Réitère sa gratitude** aux Nations unies, à l'IGAD, à l'UE et à ses États membres, ainsi qu'aux partenaires bilatéraux, notamment l'Italie, le Royaume-Uni et les États-Unis d'Amérique, pour leur précieuse contribution aux efforts de paix et de réconciliation en Somalie ;
9. **Réitère en outre** son attachement à l'unité, à l'intégrité territoriale et à la souveraineté de la Somalie, et **réaffirme** le plein soutien de l'UA au GFS et son engagement à continuer d'appuyer les efforts qu'il déploie dans le domaine de la stabilisation et de la reconstruction ;
10. **Demande** aux partenaires bilatéraux de la Somalie, en particulier ceux accueillant d'importantes populations somaliennes, de faciliter le transfert de fonds aux communautés somaliennes, tout en prenant des mesures pour éliminer les réseaux financiers soutenant le terrorisme ;
11. **Condamne fermement** les attaques terroristes contre des civils non armés et innocents, y compris l'attaque survenue le 20 février 2015 contre de hauts responsables gouvernementaux à l'Hôtel Central à Mogadiscio. Le Conseil **note** que les auteurs de ces attaques sont des éléments désespérés d'Al-Shabaab qui cherchent à saper les progrès politiques et sécuritaires accomplis en Somalie. Le Conseil **présente** ses condoléances aux familles des défunts, ainsi qu'au peuple et au Gouvernement de la Somalie. Le Conseil **souhaite** un prompt rétablissement à tous ceux qui ont subi des blessures lors de ces attaques terroristes ;
12. **Décide** d'entreprendre une mission de terrain en Somalie à un moment approprié qui sera déterminé par le Conseil ;
13. **Décide** de rester activement saisi de la question.